

Date de révision: 05/09/2018 Remplace la fiche: 27/03/2018 Version: 2.02

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Keno™mix Activator

Code du produit : B82

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Type de produit (Biocide), Hygiène vétérinaire, Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Voir fiche technique pour des informations détaillées

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV Waterpoortstraat, 2 B-8900 leper - Belgique

T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79 sds@cidlines.com - http://www.cidlines.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
Switzerland	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H318 Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



ongor

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les fumée, poussières, vapeurs, Gaz.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection du visage, Protection oculaire.

P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) Enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

10/09/2018 BE - fr 1/9

## Fiche de données de sécurité

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin Traitement spécifique.

P301 - EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir, Rincer la bouche. P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

Phrases EUH : EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodiumchlorite	(N° CAS) 7758-19-2 (N° CE) 231-836-6 (N° REACH) 01-2119529240-51	1-5	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1.	Descri	ption des	premiers	secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires. Toux. Mal de gorge.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Rougeurs, douleur. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes. Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion

: Sensation de brûlure. Toux. Crampes. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : du dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Non inflammable.

Danger d'explosion

: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions

normales d'utilisation.

Reactivité en cas d'incendie

: Vapeurs corrosives.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques. Vapeurs corrosives.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants calorifugés.

10/09/2018 BE - fr 2/9

## Fiche de données de sécurité

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie

: Porter un équipement de protection adéquat.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

 Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Procédés de nettoyage : Utiliser des récipients de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

 Eviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Assurer une bonne ventilation de la

zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Type de produit (Biocide). Hygiène vétérinaire. Utilisation professionnelle.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Sodiumchlorite (7758-19-2)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
Aiguë - effets systémiques, cutanée	0,58 mg/kg de poids corporel/jour		
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,41 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,58 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,41 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)			
Aiguë - effets systémiques, cutanée	0,29 mg/kg de poids corporel		
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,1 mg/m³		
Aiguë - effets systémiques, orale	0,029 mg/kg de poids corporel		
A long terme - effets systémiques,orale	0,029 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,1 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,29 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)			
PNEC aqua (eau douce)	0,00065 mg/l Assessment factor:1000		
PNEC aqua (eau de mer)	0,000065 mg/l Assessment factor:10000		
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,0065 mg/l Assessment factor:100		
PNEC (STP)			
PNEC station d'épuration	1 mg/l Assessment factor:100		
8.2 Contrôles de l'exposition			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

10/09/2018 BE - fr 3/9

## Fiche de données de sécurité

Туре	Matériel	Pénétration	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Les gants réutilisables	Le chlorure de polyvinyle (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5	2 (< 1.5)	EN 374

#### Protection oculaire:

Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité, Lunettes de sécurité	gouttelette	limpide, Plastique	EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

Туре	Norme
	EN14605:2005+A1:2009

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : limpide.
Couleur : Incolore.

Odeur : Aucune donnée disponible Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ≈ 11,75 (100%)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Masse volumique :  $\approx 1,02 \text{ kg/l}$ 

Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

10/09/2018 BE - fr 4/9

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

ATE CLP (voie cutanée) 134 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: ≈ 11,75 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: ≈ 11,75 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

# 12.2. Persistance et dégradabilité

# Keno™mix Activator

Persistance et dégradabilité Biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Keno™mix Activator

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

10/09/2018 BE - fr 5/9

## Fiche de données de sécurité

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte

des déchets dangereux ou spéciaux.

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Éviter le rejet dans l'environnement.

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet

dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### **Numéro ONU** 14.1.

N° ONU (ADR) : 1908 N° ONU (IMDG) 1908 N° ONU (IATA) 1908 N° ONU (ADN) 1908 N° ONU (RID) : 1908

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : CHLORITE EN SOLUTION Désignation officielle de transport (IMDG) : CHLORITE EN SOLUTION

Désignation officielle de transport (IATA) Chlorite solution

Désignation officielle de transport (ADN) : CHLORITE EN SOLUTION Désignation officielle de transport (RID) : CHLORITE EN SOLUTION

: UN 1908 CHLORITE EN SOLUTION, 8, III, (E) Description document de transport (ADR) Description document de transport (IMDG) : UN 1908 CHLORITE EN SOLUTION, 8, III

Description document de transport (IATA) : UN 1908 Chlorite solution, 8, III

: UN 1908 CHLORITE EN SOLUTION, 8, III Description document de transport (ADN) Description document de transport (RID) : UN 1908 CHLORITE EN SOLUTION, 8, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) Etiquettes de danger (IMDG) : 8

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 Etiquettes de danger (IATA) : 8

10/09/2018 BE - fr 6/9

## Fiche de données de sécurité



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) Etiquettes de danger (ADN) : 8



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 Etiquettes de danger (RID) : 8



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : 111 Groupe d'emballage (IMDG) : 111 Groupe d'emballage (IATA) : 111 Groupe d'emballage (ADN) : 111 : 111 Groupe d'emballage (RID)

### **Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes même mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités, Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer, Tenir le public éloigné de la zone dangereuse, PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS

### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9 : 521 Dispositions spéciales (ADR) Quantités limitées (ADR) : 51 Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

: 80

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T4

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP2, TP24

conteneurs pour vrac (ADR)

Danger n° (code Kemler)

Code-citerne (ADR) : L4BV(+) Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TE11 Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis : V12 (ADR)

10/09/2018 BE - fr 7/9

## Fiche de données de sécurité

Panneaux oranges

80 1908

·F

: 852

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) . 223 Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03 Instructions pour citernes (IMDG) : T4 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP24

N° FS (Feu) : F-A : S-B N° FS (Déversement) Catégorie de chargement (IMDG) : B

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y841

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 1L

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 856

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3 Code ERG (IATA) : 8L

#### - Transport par voie fluviale

: C9 Code de classification (ADN) : 521 Dispositions spéciales (ADN) Quantités limitées (ADN) : 5 L Quantités exceptées (ADN) : E1 : PP, EP Equipement exigé (ADN) Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### - Transport ferroviaire

: C9 Code de classification (RID) : 521 Dispositions spéciales (RID) : 5L Quantités limitées (RID) Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T4

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP2, TP24

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BV(+) Dispositions spéciales pour les citernes RID : TE11

(RID)

Catégorie de transport (RID) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12 Colis express (RID) : CE8

10/09/2018 BE - fr 8/9

### Fiche de données de sécurité

Numéro d'identification du danger (RID)

: 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. Règlement (UE) n° 649/2012 relatif à la procédure internationale du consentement (PIC) - Exportations et importations de produits chimiques dangereux. {0} est soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Autres informations

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

Texte integral des prinases i i et	LOTI.
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

#### SDSCLP3

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

10/09/2018 BE - fr 9/9